



Publié le 13/02/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 1ER FEVRIER 2020

OJ N° 026 - Urbanisme et Aménagement. .

Redéfinition du périmètre du champ d'application du droit de préemption urbain de la commune de Bardos.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANES Pascale, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°10), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°17), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°3 et à compter de l'OJ N°6), CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel représenté par COHERE Lucien, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°3), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°10), DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie (jusqu'à l'OJ N°10), DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker (jusqu'à l'OJ N°4), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBER Pierre, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°13), ETCHEVERRY Pello, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°21), GETTEN-PORCHE Claudine, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HAYE Ghislaine (jusqu'à l'OJ N°10), HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°8), ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°8), ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°3), JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°4), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

(jusqu'à l'OJ N°25), LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°10), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°10), LAUQUÉ Christine, LESPADÉ Daniel, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°8), MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°8), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, MONDORGE Guy, NOBLIA Eliane, MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°10), NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°7), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N° 4 et jusqu'à l'OJ N°19), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°10), ORTIZ Laurent, PEYROUTAS Maitena, PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°8), POULOU Guy, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert (jusqu'à l'OJ N°17), SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SANBERRO Thierry, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°10), SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°10), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel, UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques (jusqu'à l'OJ N°10), VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°10), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, BARATE Jean-Michel, BARUCQ Guillaume, BERCAITS Christian, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASABONNE Bernard, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DELGUE Jean-Pierre, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, ERREÇARRET Anicet, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, GAMOY Roger, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HASTOY Jean-Baptiste, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel, IBARLOZA Iñaki, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, MOTSCH Nathalie, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEYS Philippe, ONDARS Yves, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, SECALOT Michel, TARDITS Richard, URRUTIAGUER Sauveur, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, BRAU-BOIRIE Françoise à LACASSAGNE Alain, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à HAYE Ghislaine (jusqu'à l'OJ N°10), CAPDEVIELLE Colette à CARPENTIER Vincent (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°5), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°17), DARRASSE Nicole à BERTHET André (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°10), DUHART Agnès à ESMIEU Alain, ELIZALDE Iker à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°5), ERREÇARRET Anicet à LOUGAROT Bernard, ETCHEMAITE Pierre à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°14), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile (à compter de l'OJ N°3), GONZALEZ Francis à ECENARRO Kotte, HAYE Ghislaine à ORTIZ Laurent (à compter de l'OJ N°11), HIALLE Sylvie à SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°10), HIRIART Michel à HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki à IDIARTEGAY-PUYOU Jeanne, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRUMÉ Jean-Michel à IRUMÉ Jacques (à compter de l'OJ N°9), ITHURRALDE Éric à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°9), LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques (jusqu'à l'OJ N°10), LATAILLADE Robert à PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°8), LEURGORRY Charles à IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°4), LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie, NEGUELOUART Pascal à IHIDOY Sébastien (à compter de l'OJ N°8), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°20), PEILLEN Jean-Marc à CARRICABURU Jean, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°13), SECALOT Michel à CARRICART Pierre, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°11), TARDITS Richard à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°10).

Secrétaire de séance : LARRALDE André

Modalités de vote : Vote à main levée

OJ N° 026 - Urbanisme et Aménagement.

Redéfinition du périmètre du champ d'application du droit de préemption urbain de la commune de Bardos.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Mes chers collègues,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque fixant notamment ses compétences ;

Vu les articles L.211-1 et L. 211-2 du code de l'urbanisme relatifs à l'institution du Droit de Préemption Urbain ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de Bardos approuvé le 1^{er} février 2020 par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Considérant les nouveaux périmètres des zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) du PLU révisé ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- redéfinir le périmètre du champ d'application du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU délimitées au Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de Bardos approuvé le 1^{er} février 2020 au titre des articles L.211 et suivants du code de l'urbanisme relatif au Droit de Préemption Urbain, tel que précisé dans le plan ci-annexé.

La présente délibération et le plan annexé seront affichés en Mairie de Bardos et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux, conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme.

La présente délibération et le plan annexé seront adressés aux organismes et services mentionnés à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Damien DUHAMEL.